



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés** : Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Patricia CÉCINAS procuration à Jean VIANDON, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance** : Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 06-07122023 :**

**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG)**

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Afin d'offrir une meilleure qualité de service public, la collectivité a décidé ce jour de transférer la compétence « Instruction Droit des Sols » au SDEEG.

Au regard de la compétence transférée au SDEEG et afin d'être acteur de la gouvernance de ce dernier, il est proposé que nous adhérions directement à ce syndicat pour participer au vote des délibérations des différents collèges concernant la commune.

Au regard des statuts en vigueur (article 15), il nous appartient de désigner un délégué pour siéger au Comité Syndical du SDEEG.

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50,00 € par délégué.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité des membres votants (présents et représentés) **DÉCIDE** :

- **D'ADHÉRER** au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) ;
- **DE DÉSIGNER** Michelle SAINTOUT, Maire, pour siéger au Comité Syndical du SDEEG pour représenter la collectivité :

Madame Michelle SAINTOUT, Maire  
5, rue du Chasselas - 33180 SAINT-ESTEPHE  
☎ 06-86-83-26-58  
[mairie@mairie-saint-estephe.fr](mailto:mairie@mairie-saint-estephe.fr)

- **D'AUTORISER** le paiement du montant annuel de l'adhésion qui s'élève à 50,00 €.

<b>Votants : 18</b> (15 + 3 procurations)		<b>Votes exprimés : 18</b>
<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 2</b> (Olivier MANEIRO + Claude GAUZARGUES par procuration)	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

**Le Maire,**  
**Michelle SAINTOUT**



**La secrétaire de séance,**  
**Laurie LAPOULE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*